

-----

Département  
du Doubs

**N° 196/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**Dérogation au repos dominical : liste des dimanches autorisés pour 2018 à Ornans et Quingey**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 5
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 13
- Votants : 81

**Résultat du vote**

- Pour : 78
- Contre : 3
- Abstention : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
025-200068070-20171218-196-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018



*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe,
- Procuration** M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,  
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code du Travail et notamment les articles L 3132-26 et suivants et R 3132-21,
- Vu l'avis de l'association des commerçants ACC'OR représentée par sa Présidente Mme Laurence Floquet pour une ouverture des commerces sur Ornans les dimanches :
  - 11 février
  - 18 mars
  - 1<sup>er</sup> avril
  - 20 mai
  - 1<sup>er</sup> juillet
  - 22 juillet
  - 5 août
  - 9 septembre
  - 16 septembre
  - 2 décembre
  - 23 décembre
  - 30 décembre



- Vu l'avis de l'association UDEVAL représentée par sa Présidente Mme Paulin pour une ouverture des commerces de Quingey les dimanches :

- 24 et 31 décembre 2017
- 4 mars
- 1<sup>er</sup> avril
- 27 mai
- 18 juin
- 11 novembre
- 23 décembre
- 30 décembre

Considérant qu'en vertu de l'article L 3132-26 du Code du Travail, le repos dominical peut être supprimé par décision du maire après avis du conseil municipal dans les établissements de commerce de détail pour un nombre de dimanches ne pouvant excéder douze par an,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre, (Mme Bordy Cécile, Ms. Chopard Félix & Quété Gérard,) et 10 abstentions, (Mmes Guillame Isabelle, Viprey Chantal et Van de Woestyne Nathalie, Ms. Mamet Gérard, Barbet Henri, Lièremont Jean Michel, Monnet Serge, Edme Philippe, Dugourd Jean-François et Chatelain Claude) :

⇒ Décide de donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2018 comme suit :

ORNANS	QUINGEY
11 février	24 & 31 décembre 2017
18 mars	4 mars
1 <sup>er</sup> avril	1 <sup>er</sup> avril
20 mai	27 mai
1 <sup>er</sup> juillet	18 juin
22 juillet	11 novembre
5 août	23 décembre
9 septembre	30 décembre
16 septembre	
2 décembre	
23 décembre	
30 décembre	

⇒ Mandate le Président pour informer les maires des communes d'Ornans et de Quingey.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-196-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018

